



EURO PARLEMENT

STANISLAS CANNES 12/13 AVRIL 2018

GUIDE DE PREPARATION ÉLÈVE



Nom - Prénom

Député européen :

Pays :

Commission :

Thème de la résolution :

Groupe politique européen :

Sommaire	Page
Présentation de l’Euro Parlement	3
1. Se préparer pour l’Euro Parlement	6
2. Rédiger un Texte de Politique Générale	8
3. Rédiger une Résolution	9
4. Pense bête	13
5. Règlement et code vestimentaire	14
6. Procédure Parlementaire & Définition des Termes	15
7. Groupes politiques européens	17
Annexe 1. Formules de début de phrase	20
Annexe 2. Evaluation des résolutions	21
Annexe 3. Fiches de travail et de préparation	22
Annexe 4. Thèmes des commissions parlementaires 2018	34

PRESENTATION DE L'EUROPARLEMENT

L'Euro Parlement vise à vous sensibiliser à votre future citoyenneté européenne. Il se réunit chaque année pendant deux jours et est ouvert aux élèves de Troisième, Seconde, Première, Terminale, principalement de sections européennes anglaise et italienne.

Le fonctionnement des institutions européennes a été simplifié en mettant davantage l'accent sur les grands enjeux européens. Cependant, la proportion de députés des différents pays européens et partis reflète la réalité.

Chaque participant se verra attribuer un pays, un parti. Il représente un député européen réel, qu'il devra choisir sur le site officiel du Parlement européen. Il sera affecté à une commission du Parlement européen parmi les suivantes :

1. Affaires Étrangères, Économie & Finances
2. Développement Durable, Droits de l'Homme & Éducation
3. Aff. Est., Economia & Finanza
4. Sviluppo Sostenibile, Diritti umani & Educazione
5. Foreign Affairs & Defence
6. Economy & Finance
7. Environmental Conservation & Sustainable Development
8. Human Rights & Education

Pour les élèves de section européenne, ils participeront soit à des commissions en langue italienne, soit à des commissions en langue anglaise. Les débats, lors de la session plénière, auront lieu en français.

Les commissions comportent au maximum 36 participants, ce qui permettra à tous de participer aux discussions et travaux.

La présidence de l'Euro Parlement et des commissions est assurée par des élèves de lycée, ayant déjà participé à l'Euro Parlement. Les chefs de groupes politiques seront également des lycéens.

Chaque élève-député représente un député européen réel et tente de suivre les positions réelles de ce député. Il peut prendre contact avec lui, via le site du Parlement européen et suivre ses actions parlementaires.

L'ensemble du projet vise à développer les compétences suivantes :

- *La recherche d'informations*
- *L'écriture*
- *La prise de parole en public*
- *La résolution de problèmes*
- *La recherche de consensus, de compromis et la coopération*

Les sessions de l’Euro Parlement se déroulent sur deux journées selon le programme suivant :

1^{ère} Journée

Matin : Cérémonie d’ouverture et réunion des commissions et des groupes politiques par commission.

Après-midi : Travaux de commissions- Débats sur les premiers thèmes de travail

2^{ème} Journée

Matin : Travaux de commissions, choix et finalisation de la résolution présentée en session plénière et traduction de cette résolution. Puis, réunion des groupes politiques : les présidents de groupes politiques mettent au point les consignes de vote, négociations entre partis politiques (lobbying politique). Réunion des présidents de commission avec le ou les présidents de l’Euro Parlement pour préparer la session plénière.

Après-midi : Session plénière du Parlement avec présentation et vote des résolutions présentées et cérémonie de clôture.

A. Cérémonie d’ouverture :

Elle permet au président du Parlement, aux présidents des commissions et aux présidents des groupes parlementaires de présenter, selon les cas, la politique de leur parti et leur position sur certaines des questions à l’ordre du jour.

B. Réunion des groupes politiques par commission

Les députés du même parti se retrouvent ensemble au sein des commissions parlementaires. Ainsi ils échangent les travaux de préparation effectués sur les différents thèmes de la commission et préparent un projet de résolution commun. Dans ce cas, ils deviennent les *co-rapporteurs* de la résolution présentée. Les députés devront ensuite convaincre d’autres députés de soutenir leur règlement ou directive. Ceux-ci deviennent alors des cosignataires. Chaque proposition doit obtenir le soutien d’au moins cinq autres députés. Ces réunions sont organisées de manière très informelle. Les députés peuvent parler à qui ils veulent sans suivre les règles strictes de débat mais ils doivent n’utiliser que la langue de leur commission (anglais, italien ou français).

C. Travaux des commissions parlementaires

C’est au cours de ces travaux en commissions que les députés présentent leurs propositions de règlement ou de directive. Celles-ci peuvent être amendées, rejetées ou votées à la majorité simple. Les travaux se déroulent selon les règles de procédure parlementaire. Dans chaque commission, il y a deux ou trois thèmes de travail. Cela nécessite différents projets de lois. Les présidents de commission dirigent les débats sur chacun des thèmes et aident les députés à intervenir de manière cohérente. Le deuxième jour, les présidents de commission doivent sélectionner le thème et donc la résolution qui sera présentée en session plénière. Ils doivent alors préparer le débat en sélectionnant les rapporteurs de la résolution mais aussi les différents intervenants qu’ils soient pour ou contre cette résolution. Enfin, pour les commissions en anglais ou en italien, les présidents de commission doivent traduire en français la résolution sélectionnée pour le débat en plénière. Il y a donc une proposition de résolution présentée par commission. Ces projets de lois sont regroupés selon des thématiques communes, permettant ainsi une intervention de toutes les commissions lors de la session plénière.

D. Réunion des groupes politiques

Afin de préparer et harmoniser les votes des différents groupes politiques lors de la session plénière, les élèves sont réunis selon leur appartenance politique. Ils font le point des travaux effectués dans leur commission respective. Avec l'aide de leur président de groupe politique, ils choisissent leur position sur chaque résolution qui sera présentée en session plénière. Chaque question soumise au vote, est étudiée et débattue. Les députés harmonisent leur vote et doivent suivre les indications des présidents de groupes. De plus, pour faire adopter une résolution, ils doivent entrer en négociation avec les députés d'un autre groupe politique afin d'obtenir la majorité. C'est le temps du lobbying politique.

A la fin de ces réunions, les chefs de groupes politiques savent ce qu'ils doivent voter, ils voteront en première ligne et les autres députés suivront le vote de leur président de groupe.

E. Séance plénière

Lors de la séance plénière, les députés sont répartis en fonction de leur groupe politique. Le premier rang de l'Assemblée est occupé par les présidents de groupes politiques. Les débats de la session ont lieu en français.

Les présidents de commission interviennent à tour de rôle selon les thèmes présentés. Ils dirigent les débats, fixent les temps de parole et font intervenir les rapporteurs de leurs différentes commissions. Des députés favorables ou opposés à ces résolutions interviennent par des questions ou des propositions d'amendement. Ces propositions de lois européennes sont alors soumises au vote. Les présidents de groupes politiques votent en premiers, les autres députés suivent leur indication et votent à main levée. Les huissiers interviennent avec les présidents de commission pour compter les voix et déclarer l'adoption et le rejet de la résolution présentée.



1. SE PREPARER POUR L'EURO PARLEMENT

Les principales connaissances et compétences à acquérir sont les suivantes :

1. Connaître la politique étrangère et européenne du pays représenté.
2. Connaître la position du parti représenté sur les principaux enjeux européens.
3. Connaître les domaines de sa commission et son fonctionnement.
4. Connaître le fonctionnement de l'Union européenne, ses objectifs, ses organismes et ses procédures.
5. Etre capable de prendre la parole en public, d'écouter les autres et de prendre leurs arguments en compte.
6. Etre capable de négocier, de convaincre et de rechercher un compromis.

LES DEVOIRS DU DEPUTE :

Chaque député doit :

- Respecter les décisions du président.
- Attendre d'avoir la parole pour intervenir.
- Se lever quand il parle.
- Céder la parole à la demande du président.
- Etre toujours courtois.
- Utiliser un registre de langue soutenu.

RECHERCHES

Il est important de connaître la politique du pays et le parti que vous représentez, ainsi que l'histoire et le fonctionnement de l'Union européenne. De plus, la connaissance des questions à l'ordre du jour sera déterminante pour la qualité de vos interventions et c'est sur ces questions que devra faire porter l'essentiel de votre travail.

CONNAÎTRE LE PAYS ET LE PARTI REPRESENTES

Afin d'orienter et de simplifier vos recherches, des fiches de travail avec des références de sites internet vous sont proposées plus loin dans ce dossier.

CONNAÎTRE L'UNION EUROPEENNE, LE PARLEMENT EUROPEEN ET SES COMMISSIONS.

Il est essentiel que les députés et commissaires connaissent les principales règles de fonctionnement de l'Union européenne et du Parlement européen. Les différents sites européens peuvent vous permettre de trouver l'information nécessaire et de compléter ainsi les fiches de travail.

CONNAÎTRE LES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Il est impératif de bien connaître les questions qui seront discutées dans la commission. Chaque député devra préparer un projet de résolution ou de directive sur l'une des deux ou trois questions et un Texte de Politique Générale sur les deux autres. À tout moment lors des débats, le président peut vous demander de présenter la politique générale de votre parti sur la question discutée.

DEVELOPPER LES COMPETENCES NECESSAIRES

Pour tirer le plus grand profit de votre participation, vous devrez vous entraîner auparavant à la prise de parole en public et au débat. Un bon député n'est pas forcément celui qui crie le plus fort ou qui se fait le

plus remarquer. C'est d'abord celui qui sait convaincre les autres de la justesse de sa position, qui sait trouver un compromis et prendre en compte les objections qui lui sont faites. L'objectif n'est pas de critiquer le travail et les propositions des autres, mais de trouver des solutions, même imparfaites, aux problèmes que rencontrent les pays membres de l'Union européenne. En langue étrangère, la maîtrise du vocabulaire spécifique est essentielle.

QUELQUES SITES UTILES

- Le site du Parlement européen : www.europarl.europa.eu
- Le site du Parlement européen des Jeunes : www.pejfrance.org
- Le portail francophone sur les questions européennes : www.touteurope.eu/
- Le site d'Euronews : <http://fr.euronews.net/>
- Le site de TV5 : www.tv5.org
- Le site Toute l'Europe : <http://www.touteurope.eu/>
- Les sites des groupes politiques européens disponibles à partir de ces liens :
<http://www.europarl.europa.eu/aboutparliament/fr/20150201PVL00010/Organisation-et-activit%C3%A9s>
- <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/20130904TST18614>
- Les débats d'actualité en cours : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities>
- Pour suivre les débats de la session plénière : <http://www.europarl.europa.eu/ep-live/fr/plenary/>
- Lien pour consulter les résumés de presse sur des thèmes de sessions plénières disponibles en pdf :
<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/agenda/briefing/2017-07-03>

CONCLUSION : Avant d'arriver à l'Euro Parlement, il est impératif que vous connaissiez l'essentiel du fonctionnement du Parlement européen, de ses procédures, des pays membres et leurs politiques et des partis politiques représentés au Parlement européen (cf. liste des partis politiques). Il faut absolument avoir travaillé correctement vos Textes de Politique Générale et ce en fonction de l'inclinaison politique de votre eurodéputé et avoir rédigé un projet de résolution sur un des thèmes de votre commission.

2. REDIGER UN TEXTE DE POLITIQUE GENERALE (TPG)

Ce document de préparation est un texte qui présente clairement la stratégie d'un groupe parlementaire sur les questions abordées par sa commission. Il permet au député de présenter à la demande des présidents de commission la position de son parti. De plus, le document sert de guide pour aider le député à maintenir une ligne directrice dans ses activités. Il est donc un résumé de la question et de la position de votre groupe politique.

Un texte de politique générale est aussi obligatoire pour chaque question sur laquelle le député n'a pas de projet de résolution. Il permet également de préparer la rédaction de votre résolution.

Voici quelques règles qui vous permettront de composer votre TPG.

1. Votre TPG doit faire au minimum une page et au maximum deux pages de longueur à simple interligne, police "Times New Roman" 10 points.
2. Identifiez toujours correctement votre TPG. Dans le coin gauche, en haut, écrivez le nom du pays que vous représenterez et du parti auquel vous appartenez. Il n'est pas nécessaire de mettre votre propre nom puisque votre TPG sera celui de votre parti et non le vôtre propre.
3. Inscrivez également le nom de votre commission et le thème traité et soulignez-les.
4. La première phrase de votre document de préparation sera plutôt classique. Le corps de votre paragraphe sur le sujet devrait contenir les éléments suivants :
 - Une présentation générale de la question et ainsi que des éléments permettant d'expliquer pourquoi l'Union européenne se prépare-t-elle à intervenir sur ce sujet.
 - Des explications quant à la position du pays représenté sur le sujet présenté
 - Une présentation de la position du parti sur ce sujet
 - Un développement sur cette position. (Possibilité de citer un traité européen, les accords soutenus par le parti dans le passé ou tout autre document international utile).
 - Des références aux expériences passées du pays ou de l'Union européenne.
 - Une conclusion qui mentionne encore une fois la position du parti et du pays sur le sujet.
5. Il n'est pas nécessaire d'avoir une conclusion globale.
6. Rappels importants : en aucun cas utiliser la première personne dans ce document, mais plutôt utiliser des expressions telles que : "Le Parti ...", "notre groupe parlementaire", le nom du parti tout simplement, etc. puisque le document de préparation se veut une déclaration du parti et non une réflexion de l'opinion personnelle de l'eurodéputé.

UN EXEMPLE DE TEXTE DE POLITIQUE GENERALE

Commission : Développement Durable, Droits de l'Homme et Education

Question : Mondialisation et Développement

Auteur : Groupe des Verts / Alliance Libre Européenne

Au cours des deux dernières décennies, le moteur de la croissance a été à la mondialisation. Avec l'émergence d'Internet comme moyen de communication et la disparition progressive des obstacles physiques au commerce international, les barrières des échanges sont tombées peu à peu. Les tarifs protecteurs sont en voie de disparition et les accords de libre-échange sont de plus en plus répandus. Le Groupe des Verts est conscient du fait que la mondialisation crée des situations favorables à l'expansion du commerce ainsi qu'au développement des outils de production économique. Par exemple, l'année dernière, la Roumanie a connu un investissement étranger direct (IED) en augmentation de 199%. Le montant d'IED est passé de 234 millions d'euros en 2005 à 699 millions d'euros en 2006. Toutefois, le Groupe des Verts constate que cette mondialisation accrue n'entraîne pas automatiquement plus d'égalité.

La mondialisation et le développement peuvent contribuer à l'amélioration de la situation générale de l'Homme ; cependant, notre parti reconnaît que, sans réglementation adéquate, les possibilités de développement social resteront limitées à une élite de quelques individus, entreprises ou nations. Si elle n'est pas réglementée et dirigée vers le bien commun, la mondialisation ne peut servir efficacement la communauté mondiale. Indispensable pour faire face à la complexité de la mondialisation, la bonne gouvernance doit agir avec solidarité et responsabilité. Le Groupe des Verts estime que dans la participation des gens à la mondialisation, nous devons promouvoir les valeurs morales, les principes démocratiques et la culture politique, avec des institutions qui protègent à la fois les droits civils individuels et les libertés et le bien commun. En outre, face à l'afflux d'informations provenant de toute part, les gouvernements doivent agir en harmonie pour en permettre l'accessibilité à tous. L'accès à l'éducation numérique va sans doute entraîner une plus grande conscience politique des citoyens et permettre une plus grande transparence, et donc un faible niveau de corruption.

Notre groupe parlementaire estime que la communauté économique internationale a les moyens et l'obligation de soutenir les valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme, de normes du travail, et de préservation de l'environnement. Comme l'a déclaré le coprésident de notre groupe politique, M. Daniel Cohn-Bendit, notre parti porte un attachement "sincère au multilatéralisme, en tant qu'instrument efficace visant à identifier les réponses adéquates aux défis posés par la mondialisation."

Le Groupe des Verts a soutenu la majorité des conventions et traités multilatéraux identifiés comme fondamentaux par les Nations Unies dans le cadre du Sommet du Millénaire en 2001. Nous avons toujours promu des moyens novateurs et efficaces d'instaurer une coopération au sein et entre les organisations régionales. Nous cherchons donc à contribuer à la réorientation de la mondialisation afin qu'elle profite au mieux à la communauté mondiale.

3. REDIGER UNE RESOLUTION

COMMENT REDIGER VOTRE PROPOSITION DE RESOLUTION ?

1 – Montrez la réalité du problème et la nécessité d'agir

Après avoir défini le problème, faites vos recherches, faites la liste des actions déjà menées au niveau parlementaire européen, des lois existantes déjà votées et informez-vous de la position des différents pays et partis politiques, et en particulier du vôtre, sur la question.

2 – Proposez votre solution

Celle-ci doit être acceptable pour la majorité des députés du Parlement et doit être examinée sous tous les angles : économique, politique, militaire, social et environnemental. Il est important de développer un plan d'action conforme à la politique du parti que vous représentez et à l'intérêt de votre pays.

3 – Justifiez votre plan d'action

Soyez prêts à défendre votre plan d'action point par point au moyen de chiffres et d'arguments. Il vous faut donc anticiper les critiques et préparer vos arguments pour les contrer.

Format de la résolution : soyez particulièrement attentifs au format et à la mise en page : soulignez les formules des clauses d'introduction et des clauses d'action, veillez à la ponctuation, au lettrage des clauses d'introduction, à la numérotation des clauses d'action, etc. Les résolutions doivent être concises et précises et refléter le point de vue du pays représenté.

LE PARCOURS DE LA RESOLUTION

- La proposition de **résolution** doit être présentée selon le format imposé. (Cf. *Exemple de Résolution et Grille d'Evaluation*)
- Les membres d'un même parti présentent une résolution commune sur chaque question. Ils peuvent même s'associer à un autre parti.
- L'auteur d'une résolution qui la présente à la commission est appelé le **rapporteur**.
- Chaque rapporteur devra s'assurer le soutien d'au moins 5 députés (**cosignataires**) lors de la réunion des groupes politiques avant que sa résolution puisse être présentée à la commission.
- Les résolutions doivent être validées par les présidents des commissions avant de pouvoir être présentées à la commission ou en session plénière
- Les résolutions et la liste des cosignataires doivent être remises au président de la commission qui fixera l'**ordre du jour**.
- Les rapporteurs et les cosignataires doivent impérativement voter pour leur résolution.

Au cours de la commission, la résolution deviendra une **directive européenne** ou un **règlement**.

Directive : désigne un texte obligatoire s'agissant des résultats à atteindre, mais qui nécessite une transposition dans le corpus juridique des Etats membres et dont les modalités de mise en œuvre dépendent des Etats.

Règlement : a une portée générale ; il est obligatoire dans tous ses éléments et applicable directement dans tous les Etats membres.

LA RESOLUTION COMPREND 3 PARTIES :

- Introduction avec au début : « Le Parlement européen » et des rappels à des textes législatifs existants introduits par « vu les articles »
- Les clauses dites d'introduction numérotées avec des lettres majuscules et commençant par des verbes au participe présent : « constatant, remarquant... »
- Les clauses dites d'action numérotées avec des chiffres et commençant par des verbes au présent : « réclame, établit, confirme ... ». La Conclusion est la dernière clause d'action est en général un appel à la mobilisation des députés et une demande de transmission du projet de loi aux instances parlementaires nationales et aux autres institutions européennes comme la Commission.

UN EXEMPLE DE RESOLUTION

Page 1 de 2

Session : 8ème Euro Parlement – 1^{er} Euro Parlement Stanislas

Commission : Développement Durable, Droits de l'Homme et Education

Rapporteur : Didier van der Walt (Belgique, PPE)

SITUATIONS DES MINORITES ROMS

Le Parlement européen,

- vu les articles 8, 9, 10, 18, 19, 20, 21 et 151, 153 et 157 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, qui engagent les États membres à garantir l'égalité des chances pour tous les citoyens et à améliorer leurs conditions de vie et de travail
- vu les articles 2 et 3 du traité sur l'Union européenne, qui permettent à l'Union de prendre les mesures appropriées pour lutter contre les discriminations à l'encontre de tous les citoyens et de promouvoir le respect des droits de l'homme,
- vu les rapports sur les Roms, le racisme et la xénophobie dans les États membres de l'Union européenne en 2009, publiés par l'Agence des droits fondamentaux,
- vu la proclamation en 2005 de la Décennie pour l'intégration des Roms et la création d'un Fonds pour l'éducation destiné aux Roms dans un certain nombre d'États membres de l'Union,

A. considérant que 10 à 12 millions de Roms européens continuent d'être victimes d'une discrimination grave et systématique et se trouvent, dans de nombreux cas, dans une situation d'extrême pauvreté et d'exclusion sociale; considérant qu'une majorité d'entre eux sont devenus des citoyens de l'Union européenne après les élargissements de 2004 et de 2007, si bien qu'eux-mêmes et les membres de leur famille ont le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres,

B. considérant que de nombreux Roms et communautés roms qui ont décidé de s'installer dans un État membre autre que celui dont ils sont ressortissants se trouvent en situation de particulière vulnérabilité,

C. considérant que l'Union européenne dispose de divers outils de lutte contre l'exclusion des Roms, à l'instar de la nouvelle possibilité, prévue dans le cadre des Fonds structurels, de consacrer jusqu'à 2 % de la contribution totale du Fonds européen de développement régional (FEDER) aux dépenses de logement en faveur des communautés marginalisées et qui entrera en vigueur dans le courant de l'année 2010,

D. considérant qu'au cours de l'année écoulée, dans certains États membres de l'Union, les Roms ont été en butte à une hostilité croissante dans les médias et dans les discours politiques et que les actes de violence à leur encontre fondés sur la race se sont multipliés,

E. considérant que les progrès pour lutter contre la discrimination visant à garantir aux Roms leur droit à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au logement ont été inégaux et lents, aussi bien dans les États membres que dans les pays candidats,

1. condamne la récente montée du racisme à l'égard des Roms dans plusieurs États membres de l'Union européenne, sous la forme de propos haineux et d'agressions réitérés à l'encontre des Roms ;

2. fait part de son inquiétude au vu des discriminations dont les Roms font l'objet en matière d'éducation (en particulier la ségrégation), de logement (notamment les expulsions forcées et les mauvaises conditions de vie, souvent dans des ghettos), d'emploi (leur taux d'emploi est particulièrement bas) et d'égalité d'accès aux systèmes de santé et à d'autres services publics, et du niveau incroyablement bas de leur participation politique ;

3. est conscient que les problèmes de la pleine citoyenneté et de la participation socioéconomique des Roms sont dus à une histoire de discrimination et de stigmatisation sociale ;

4. estime qu'une approche intégrée de l'intégration des Roms doit être accompagnée de mesures volontaristes visant à surmonter la discrimination passée et actuelle ;

5. invite la Commission à prendre dûment cet aspect en compte dans son approche de l'intégration des Roms ;
6. considère que l'Union européenne et les États membres ont une responsabilité partagée lorsqu'il s'agit de promouvoir l'intégration des Roms et de leur garantir l'exercice de leurs droits fondamentaux en tant que citoyens européens, et qu'ils doivent d'urgence redoubler d'efforts pour parvenir à des résultats visibles dans ce domaine ;
7. par conséquent, demande une nouvelle fois à la Commission de mettre au point une stratégie européenne globale visant à inclure les Roms en tant qu'instrument visant à combattre l'exclusion sociale et la discrimination à l'égard des Roms en Europe ;
8. encourage les institutions de l'Union européenne à associer les communautés roms, depuis la base jusqu'aux ONG internationales, au processus d'élaboration d'une politique globale pour les Roms au niveau de l'Union, y compris sous tous les aspects de la planification, de la mise en œuvre et de la supervision ;
9. souligne que des mesures anti-discrimination ne sont pas suffisantes pour faciliter à elles seules l'insertion sociale des Roms, mais que des efforts concertés de l'Union s'appuyant sur une base juridique solide sont nécessaires pour coordonner les mesures appliquées par les acteurs institutionnels et ceux de la société civile et pour obliger les parties concernées à s'acquitter des engagements qu'elles ont elles-mêmes pris; accepte également, par là même, la nécessité d'un engagement législatif clair et de crédits budgétaires substantiels;
10. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres et des pays candidats, ainsi qu'au Conseil de l'Europe et à l'OSCE.

PREPARER VOTRE DISCOURS

Après avoir lu leur résolution, les rapporteurs sont invités à la présenter dans un discours. Le format recommandé est le suivant :

- A. **Capter l'attention.** C'est votre introduction. Plusieurs techniques peuvent être utilisées : anecdotes, citations, proverbes, etc. Si vous ne captez pas l'attention du public dès les premiers mots, le reste de votre discours ne sera d'aucune utilité.
- B. **Souligner le besoin.** Vous devez convaincre votre auditoire de la nécessité d'agir sur la question donnée et du bien-fondé de la démarche que vous proposez. Divisez le besoin en trois ou quatre points et justifiez chacun par des faits, statistiques, documents ou déclarations officielles pour en souligner l'importance.
- C. **Apporter les preuves.** Les faits présentés doivent vous permettre de convaincre l'auditoire du besoin d'agir.
- D. **Présenter les solutions.** Présentez-les point par point. Si votre auditoire ne les comprend pas bien, il est peu probable qu'il soutienne votre plan.
- E. **Expliquer la faisabilité / le plan d'action.** Prouvez que le plan d'action peut et va marcher. Reprenez chaque point présenté dans les besoins et montrez comment votre plan permettra de répondre à ce besoin.

RAPPELS :

- **Courtoisie :** N'oubliez pas que tous les députés doivent faire preuve de courtoisie et de respect à tout moment.
- **Registre de langue :** Le registre de langue des débats est soutenu. Toute familiarité sera sanctionnée.

4. PENSE BÊTE

Avant de partir pour l’Euro Parlement, n’oubliez pas de vérifier que vous avez tout :

- Des exemplaires de votre projet de résolution pour pouvoir la présenter lors de la réunion de votre groupe politique le premier jour. Apportez-la aussi sous forme électronique pour pouvoir la modifier, en cas de besoin. Donc n’oubliez pas votre clé USB.
- Le discours de présentation de votre résolution, de préférence moins de trois minutes.
- Des exemplaires de votre Texte de Politique Générale afin d’expliquer la position de votre pays et de votre parti sur les autres questions qui figurent à l’ordre du jour de votre commission.
- Si vous êtes président de commission, président d’un groupe politique, chef de délégation, préparez votre discours d’ouverture. Il ne doit pas dépasser une minute.
- Préparez du papier à en-tête officiel pour la transmission des messages durant la session. Il doit être imprimé et indiquer clairement votre nom ainsi que votre pays et votre groupe politique.

5. REGLEMENT & CODE VESTIMENTAIRE

- 1) Il est strictement interdit de **fumer**, de **boire de l'alcool** dans l'enceinte du lycée. Tout contrevenant sera immédiatement exclu du Parlement et confié à son professeur.
- 2) L'utilisation des **téléphones portables** pendant la durée de la session est strictement interdite. Toute personne surprise en train d'utiliser un téléphone portable, pour quel qu'usage que ce soit, se verra confisquer l'appareil.
- 3) Tous les participants doivent se comporter avec **dignité** et **respect** et se déplacer dans **l'ordre** et le **calme** au cours de la conférence, y compris lors des pauses et des repas.
- 4) Il est interdit de **manger**, de **boire** (sauf de l'eau) ou de **mâcher du chewing gum** dans les salles de réunion des commissions.
- 5) Les participants à la conférence doivent porter leur **badge** officiel à tout moment.
- 6) **Tenue vestimentaire** : Tous les élèves qui participent à la session de l'Euro Parlement doivent porter une tenue habillée tout au long de la session. Leurs enseignants sont invités à faire de même. Tout élève qui se présenterait dans une tenue inacceptable ne serait pas autorisé à participer et devrait se changer aussitôt ou ne pourrait pas participer à la journée.

GARCONS

ACCEPTABLE

- Chemise (manches longues ou courtes) boutonnée jusqu'au cou et rentrée dans le pantalon
- Cravate (nouée)
- Pantalon foncé (éviter les jeans clairs)
- Chaussures de ville
- Veste ou gilet

INACCEPTABLE

- Jeans clairs
- Chaussures de sport, basket, tennis, etc.
- Casquettes
- Chemise flottante ou ouverte
- Shorts en tous genres
- T-shirts

FILLES

ACCEPTABLE

- Tailleur ou jupe ou pantalon avec veste
- Robe (pas de tenue de soirée)
- Jupe et chemisier
- Pantalon et chemisier ou pull léger
- Chaussures de ville

INACCEPTABLE

- Jeans clairs
- Chaussures de sport, basket, tennis, etc.
- Chapeaux, casquettes, bérets, bandanas
- Tenues de soirée ou de plage
- Shorts en jean ou de sport
- Hauts révélant le ventre
- T-shirts

6. PROCEDURE PARLEMENTAIRE et DEFINITIONS

PROTOCOLE

Tous les discours doivent commencer par « M. le Président / Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés... »

Toute référence à un autre membre du Parlement doit se faire à la 3ème personne. Les questions doivent commencer par « Le rapporteur n'est-il pas d'avis que... » Ou « Le rapporteur peut-il expliquer pourquoi... » Et jamais : « N'êtes-vous pas d'avis que... ».

Phrases utilisées par les députés dans le cours du débat :

- M. le Président / Mme la Présidente...
- Je sollicite la parole.
- Je suis prêt à répondre aux questions.
- Je souhaite poser une question / présenter une motion / demander le renvoi en commission ...
- Je souhaite m'exprimer en faveur de cette résolution / contre cette résolution parce que ...
- Le président / le rapporteur n'est-il pas d'avis que ...
- Mon confrère ne pense-t-il pas que ...
- Le rapporteur a dit dans son discours que ... N'est-il pas d'avis que ...
- Je propose d'amender cette résolution en ajoutant / supprimant / modifiant les mots suivants ...
- J'invite les membres de cette assemblée à voter contre/pour cette résolution.

Expressions utilisées par le président :

- Silence dans la salle / Silence s'il vous plaît.
- Nous allons procéder à l'appel.
- Le quorum étant atteint, la session est ouverte.
- La première résolution à l'ordre du jour est « La situation des Droits de l'Homme en Albanie. »
- Le président demande à M. X (le rapporteur) de lire la résolution à la commission/au Parlement.
- Lecture a été faite de la résolution.
- La durée du débat est fixée à 10 minutes.
- M. Untel, vous avez la parole.
- M. Untel, posez votre question
- Pouvez-vous reformuler votre remarque sous forme de question ?
- L'orateur ne semble pas avoir entendu / compris votre question. Pourriez-vous répéter / reformuler votre question ?
- Ya-t-il d'autres questions ?
- Le député est prié de conclure.
- Le débat sur la résolution ou l'amendement est terminé.
- Le président propose une prolongation du débat de 5 minutes.
- Le débat est maintenant clos. Nous allons passer au vote.
- Ces points ne sont pas autorisés.
- Votre question est-elle en rapport avec la conduite du scrutin ?
- La proposition va maintenant être soumise au vote.
- Que tous ceux qui votent pour la résolution / de l'amendement / la motion lèvent leurs pancartes.

- Que tous ceux qui votent contre la résolution / l'amendement / la motion lèvent leurs pancartes
- Y a-t-il des abstentions ?
- Que tous ceux qui s'abstiennent lèvent leurs pancartes.
- La motion / résolution / amendement a été adoptée par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions
- La motion / résolution / modification a été rejetée par "x" voix pour « y" voix contre et "z" abstentions.

Vocabulaire : les textes législatifs européens (voir explications détaillées plus loin)

- **La directive européenne** : adoptée par le Parlement européen ou le Conseil de l'UE, elle fixe des objectifs à atteindre par les Etats membres, après un délai, qui permet à ces Etats de s'adapter à la mesure européenne adoptée.
- **Le règlement** : adopté par le Parlement européen, il est immédiatement applicable par les Etats de l'UE dès sa publication dans le Journal Officiel de l'UE. Il est applicable de manière uniforme dans tous les Etats membres et a une portée générale.

Définitions de termes essentiels

1. **L'ASSEMBLEE** : tous les membres de la commission / du Parlement à l'exception du président et des secrétaires.
2. **LE QUORUM** : nombre de députés nécessaire pour que l'assemblée puisse siéger valablement : un tiers des membres inscrits.
3. **LE RAPPORTEUR** : la personne qui présente la résolution.
4. **AVOIR LA PAROLE** : avoir reçu du président le droit de parler au cours d'un débat.
5. **CEDER LA PAROLE** : Renoncer à son droit de s'exprimer lors d'un débat et le remettre au président ou à un autre député.
6. **LA MOTION** : La proposition qui est soumise au vote. Pour la présenter et la soumettre au vote ou au débat, il faut l'annoncer mot à mot.
7. **AMENDER UN REGLEMENT ou une DIRECTIVE** : La modifier en ajoutant, supprimant ou modifiant un ou plusieurs mots ou phrases.
8. **AJOURNER** : Proposition de remettre à plus tard le débat sur une résolution : nécessite une majorité simple.
9. **MOTION D'IRRECEVABILITE** : Vise à empêcher le débat d'une résolution. Doit être proposée dès lecture de la résolution par le rapporteur. Nécessite une majorité des deux tiers.
10. **RAPPEL AU REGLEMENT** : **Toute question posée au président pour attirer son attention sur le non-respect du règlement.** Le temps de parole est limité à une minute. Sur le rappel au règlement, le président décide immédiatement conformément aux dispositions du règlement et fait part de sa décision aussitôt après le rappel au règlement. Cette décision ne donne pas lieu à un vote. Exceptionnellement, le président peut déclarer que sa décision sera communiquée ultérieurement.
11. **QUESTION EN COURS** : Une motion qui a été soumise au président mais qui n'a pas encore été soumise au vote ou tranchée par le président. Elle doit être réglée avant de passer à autre chose.
12. **INTERVENTION POUR UN FAIT PERSONNEL** : Les députés demandant à intervenir pour un fait personnel le font à la fin du débat. Ils ne peuvent pas s'exprimer sur le thème central du débat mais

peuvent corriger des faits ou des paroles qui leur sont prêtés. Elles ne peuvent pas durer plus de trois minutes.

13. **CLOTURE DU DEBAT** : proposée par le président pour mettre fin au débat en l'absence d'orateurs souhaitant s'exprimer sur la résolution.
14. **APPEL** : Il ne peut être fait appel des décisions du président.

7. LES GROUPES POLITIQUES EUROPEENS

Les députés siègent en **groupes politiques** ; ils se regroupent non par nationalité mais en fonction de leurs affinités politiques.

Il y a actuellement **8 groupes politiques** au Parlement européen depuis juillet 2015



- Ils assurent leur organisation interne en se dotant d'un président (ou de deux co-présidents pour certains groupes), d'un bureau et d'un secrétariat.
- Dans l'hémicycle, les places attribuées aux députés sont déterminées en fonction de leur appartenance politique, de gauche à droite, après accord des présidents de groupe.
- Pour composer un **groupe politique**, le nombre de députés nécessaire est de 25, élus dans au moins un quart des Etats membres de l'Union Européenne. Il est interdit d'adhérer à plusieurs **groupes politiques**.
- Certains députés n'appartiennent à aucun **groupe politique** et dans ce cas, ils font partie des non-inscrits.
- Avant chaque vote en séance plénière, les **groupes politiques** examinent les rapports issus des commissions parlementaires, et déposent des amendements.
- La position prise par le **groupe politique** est résolue par concertation à l'intérieur du groupe, aucun membre ne peut recevoir un mandat de vote obligatoire.
- Sites des groupes politiques européens à consulter :



[Groupe du Parti populaire européen \(Démocrates-chrétiens\) \(PPE\)](#)



[Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen \(S&D\)](#)



[Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe \(ADLE\)](#)



[Groupe des Verts/Alliance libre européenne \(ALE\)](#)



[Conservateurs et Réformistes européens \(ECR\)](#)

 [Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique \(GUE\)](#)

 [Groupe Europe de la liberté et de la démocratie \(EFDD\)](#)

 [Europe des Nations et des Libertés \(ENF\)](#)

NI Non-Inscrits : rassemblement des forces d'extrême-droite des différents pays de l'UE, pas site précis.

Voir la synthèse comparative des différents groupes politiques européens et site législatif européen :

http://www.notre-europe.eu/uploads/tx_publication/PE_programmes_partis_europ_ens_01.pdf

http://europa.eu/legislation_summaries/institutional_affairs/decisionmaking_process/114528_fr.htm

http://europa.eu/about-eu/basic-information/decision-making/legal-acts/index_fr.htm

Répartition actuelle des députés au Parlement européen (8^{ème} législature 2014-2019)









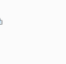
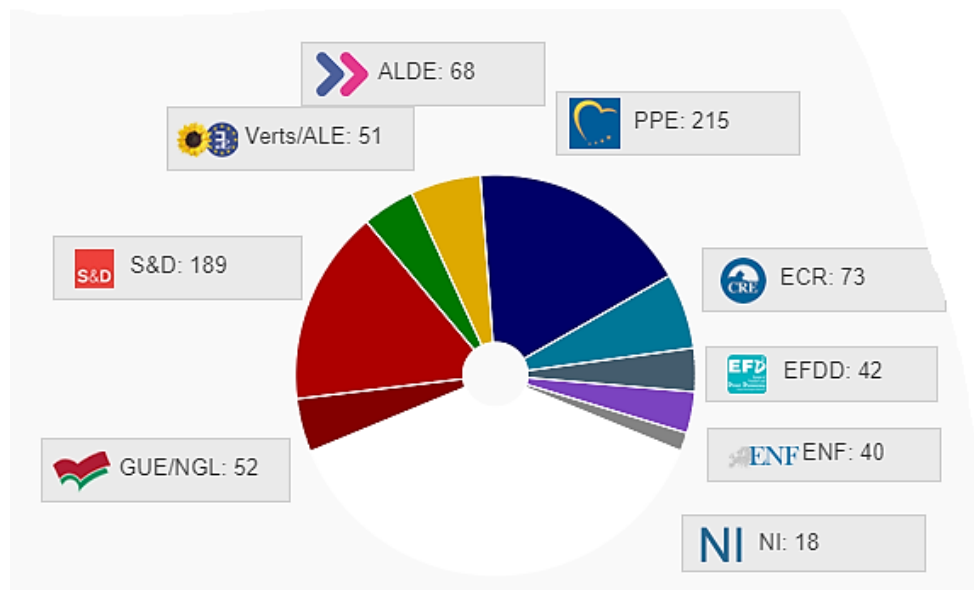
TOTAL	 215	 189	 73	 68	 52	 51	 42	 40	 18	TOTAL 748
-------	--	--	---	---	---	---	--	---	---	--------------

Tableau des orientations politiques de partis européens de gauche à droite

GUE	S & D	ALE	ADLE	PPE	ECR	EFDD	ENL	NI
Gauche Unitaire Européenne	Socialistes et Démocrates	Groupe des Verts / Alliance Libre Européenne	Alliance des Démocrates et Libéraux pour l'Europe	Parti Populaire Européen	Conservateurs et Réformateurs Européens	Europe Liberté Démocratie	Europe des Nations et des Libertés	Non-Inscrits



Pour information : LES PERSONNALITES DIRIGEANTES DE L'UNION EUROPEENNE



Président du Parlement européen
Antonio Tajani (Italie)
Mandat : Janvier 2017- août 2019 (2 ans ½)
Elu par tous les députés européens



Président du Conseil européen
Donald Tusk (Pologne)
Mandat : 1er juin 2017- 30 novembre 2019 (2 ans ½)
Nommé par : les dirigeants nationaux (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE)



Président de la Commission européenne
J.C Juncker (Luxembourg)
Mandat : - novembre 2014- novembre 2019 (5 ans)
Choisi par : les dirigeants nationaux (chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'UE) et élu par le Parlement européen



Haut Représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la politique de sécurité
Frederica Mogherini (Italie)
Mandat: - novembre 2014- novembre 2019 (5 ans)
Désigné par : le Conseil Européen avec l'accord du Président de la Commission européenne

ANNEXE 1 -FORMULES DE DEBUT DE PHRASES

CLAUSES D'INTRODUCTION

Acceptant à regret	Considérant avec satisfaction	Notant avec satisfaction
Accueillant	Convaincu de	Observant
Affirmant	Croyant	Prenant en considération
Alarmé par	Déclarant	Prenant note
Alertés	Découvrant avec appréciation	Préoccupés par
Apprécient	Découvrant avec regret	Profondément concerné
Approuvant	Déplorant	Profondément dérangé
Après avoir adopté	Désireux de	Rappelant
Après avoir considéré	Déterminé à	Réaffirmant
Après avoir entendu	Encouragé par	Réalisant
Après avoir étudié	Encouragé par	Recherchant
Après avoir examiné	Endossant	Reconnaissant
Après avoir reçu	Étant donné	Regrettant
Après avoir remarqué	Exprimant son appréciation	Regrettant profondément
Après s'être penché sur	Exprimant sa reconnaissance	Réitérant
Certain de	Exprimant sa satisfaction	Remarquant
Cherchant	Faisant référence à	Se désolant
Confiant que	Félicitant	Se référant
Conscient de	Gardant en tête	Se rendant compte
Considérant	Guidé par	Se reportant
Considérant avec appréciation	Inquiet de	Soucieux de
Considérant avec approbation	Insistant sur	Souhaitant
Considérant avec inquiétude	Notant	Tenant compte de
Considérant avec regret	Notant avec regret	Touché profondément

CLAUSES D'ACTION

A bon espoir que	Croit sincèrement	Ordonne
Accentue	Décide	Prend note
Accepte	Déclare	Proclame
Adopte	Demande	Propose
Affirme	Déplore	Rappelle
Affirme solennellement	Désigne	Réaffirme
Appelle	Encourage	Recherche
Applaudit	Endosse	Recommande
Apprécie	Espère	Recommande avec insistance
Approuve	Exige	Reconnaît
Autorise	Exprime son appréciation	Regrette
Charge	Exprime son regret	Remercie
Condamne	Fait appel	Sollicite
Confie	Fait part de	Souligne
Confirme	Félicite	Soutient
Considère	Insiste	Suggère
Constata	Invite	Transmet
Constata avec intérêt	Loue	
Constata et approuve	Note	

ANNEXE 2- EVALUATION DES RESOLUTIONS



Rapporteur : _____

Titre : _____

CETTE RESOLUTION EST ACCEPTEE REFUSEE

Si cette résolution est refusée, les raisons de ce refus sont indiquées ci-dessous. Toute résolution refusée doit être révisée et représentée dès que possible.

- Les pages doivent être correctement numérotées : “Page 1 de 2”
- La session du Parlement doit être indiquée en haut à gauche. Ex : Euro Parlement Eganaude 1^{ère} session
- La commission à laquelle est soumise la résolution doit être indiquée en haut à gauche. Ex : Commission Affaires Etrangères et Défense.
- Le nom du rapporteur doit être indiqué en haut à gauche. Ex : Rapporteur : Rafik Hariri
- Le titre de la résolution doit être écrit en lettres majuscules. Ex : IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA NAVIGATION AERIENNE
- La résolution doit commencer par le nom de l’organisme. Ex : Le Parlement européen
- Les acronymes et abréviations doivent être écrits en entier la première fois qu’ils apparaissent dans la résolution.
- Seules les clauses commençant par une formule figurant dans la liste de formules de début de phrase sont acceptées.
- Les rappels de législation sont introduits par un tiret. Ex : - vu l’article 2 du traité sur...
- Les clauses d’introduction commencent par une lettre de l’alphabet. Ex : A. inquiet de l’évolution de la situation
- Les clauses d’action sont numérotées. Ex : 1. exige le retrait des troupes
- Les sous clauses sont introduites par des lettres. Ex : a), b), c), etc., les sous-sous clauses par des chiffres ; i), ii), iii), etc.
- Les clauses d’introduction sont séparées par des virgules.
- Les clauses d’action sont séparées par des points-virgules.
- La résolution se termine par point final.
- La résolution ne doit pas dépasser deux pages.

FICHE de TRAVAIL : Qu'est-ce que l'Union européenne ?

☺ Sites de référence : <http://www.touteurope.eu/fr/organisation/l-essentiel-sur-l-ue.html>
http://europa.eu/about-eu/index_fr.htm

1) Qu'est-ce que l'Union européenne ?

2) Quels sont ses objectifs ?

3) Une union basée sur une succession de traités, date du traité fondateur d'origine :

Traité fondateur de la CEE : de l'UE :

Traité de rénovation des institutions :

4) Membres fondateurs :

Moments -clés de son élargissement :

-1974 :

-1981-1986 :

-1990 :

-1995 :

-2004 :

-2007 :

-2013 :

-2016-2018 :

Superficie :

Nombre d'habitants :

5) Les symboles et leur signification :

🚩 Le drapeau :

🎵 L'hymne :

🌍 La devise :

🗓️ La journée officielle de fête de l'Europe :

🏦 Les monnaies :

🗣️ Les langues officielles :

👤 Pères fondateurs :

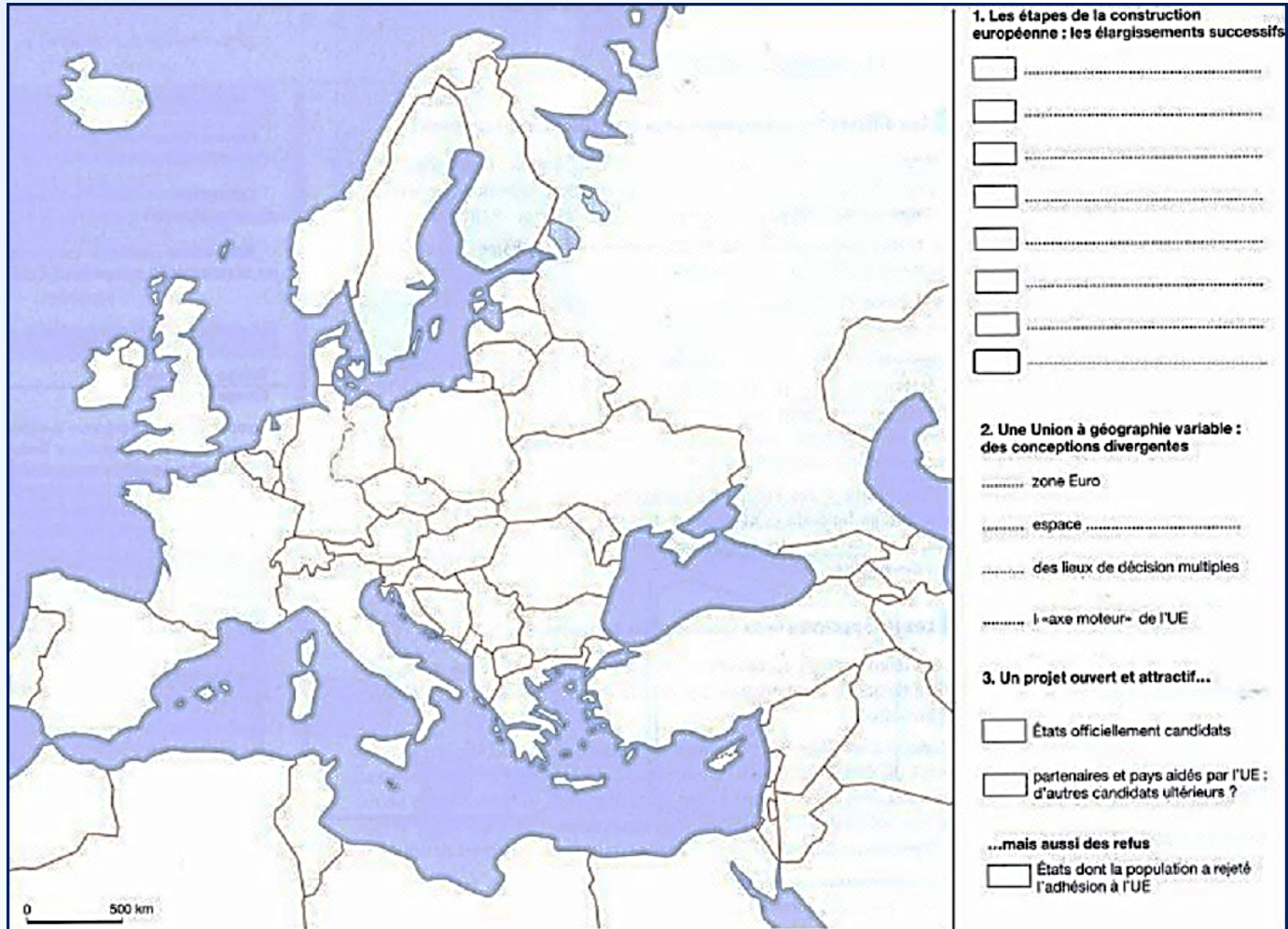
6) Les institutions et leur rôle : <http://www.touteurope.eu/fr/organisation/institutions.html>

- ▮ Le conseil européen :
- ▮ Le Parlement :
- ▮ Le Conseil de l'Union :
- ▮ Le Conseil de l'Europe :
- ▮ La Cour de justice :
- ▮ La Commission :
- ▮ La Cour des comptes :
- ▮ Le Conseil économique et social :
- ▮ Le Comité des régions :
- ▮ Le médiateur européen :
- ▮ Personnalités politiques importantes :
- ▮ Pays dirigeant de juillet à décembre 2017 :
- ▮ Pays dirigeant de janvier à juillet 2018 :
- ▮ Composition actuelle du Parlement
- ▮ Président du Parlement, durée de son mandat, nationalité, parti politique :

↪ Sites utilisés : <http://www.touteurope.eu/fr/organisation/institutions/parlement-europeen-et-deputes.html>

↪ <http://www.touteurope.eu/fr/organisation/etats-membres/les-etats-membres-en-quelques-mots/presentation/liste-des-capitales-europeennes.html>

FICHE de TRAVAIL : Carte de la construction de l'Union européenne & Institutions
(À compléter et à colorier selon les dates de son élargissement) + Nouveau membre en juillet 2013 :



1. Les étapes de la construction européenne : les élargissements successifs

-
-
-
-
-
-
-
-

2. Une Union à géographie variable : des conceptions divergentes

- zone Euro
- espace
- des lieux de décision multiples
- l'«axe moteur» de l'UE

3. Un projet ouvert et attractif...

- États officiellement candidats
- partenaires et pays aidés par l'UE ; d'autres candidats ultérieurs ?

...mais aussi des refus

- États dont la population a rejeté l'adhésion à l'UE

<http://www.touteurope.eu/fr/organisation/etats-membres/les-etats-membres-en-quelques-mots/presentation/carte-des-27-etats-membres.html>

Le Parlement européen :

- ♦ Où siège-t-il ?
- ♦ Combien de fois dans l'année se réunit-il ?
- ♦ Qu'est-ce qu'une session plénière ?
- ♦ Combien y-a-t-il de membres ?
- ♦ Comment sont désignés les députés européens ?
- ♦ Quelle est la durée de leur mandat : pour combien de temps sont-ils élus ?
- ♦ Comment sont-ils répartis par pays ?
- ♦ Combien y-a-t-il de députés européens pour la France ?
- ♦ Combien y-a-t-il de « circonscriptions européennes » en France ?
- ♦ Quels sont les trois types de pouvoirs exercés par le Parlement européen ?
- ♦ Qu'est-ce le « pouvoir de codécision » que le Parlement détient avec le Conseil de l'Union européenne
- ♦ Quel est le rôle du pays qui préside l'Union européenne pendant 6 mois ?



Schéma des institutions européennes -le triangle institutionnel



 Explications sur le fonctionnement des institutions européennes :

FICHE de TRAVAIL - IDENTITE du PAYS REPRESENTE :

Nom du pays :

Date d'entrée dans l'UE :

Capitale :

Superficie :

Population :

Monnaie :

Gouvernement :

Langue officielle :

Religion :

Aspects géographiques :

.....

.....

.....

.....

Faits historiques majeurs :

.....

.....

.....

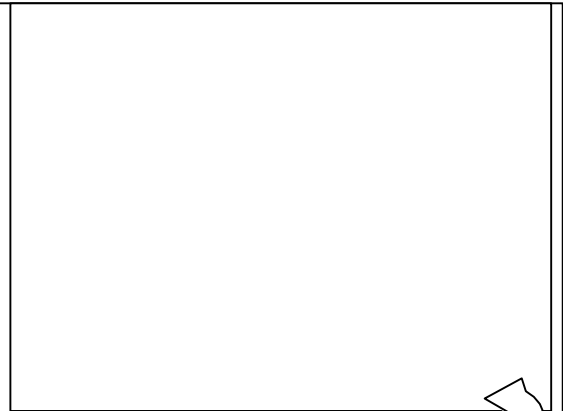
.....

.....

Faits culturels :

.....

.....



Drapeau

FICHE de TRAVAIL : Positions et avis du groupe politique européen représenté

Groupe politique	
Nombre de députés au P. E	
Chef de groupe	
Logo du Parti	
Position générale Par rapport à l'UE	
Politique économique, Finances & Commerce international	
Politique étrangère & Défense	
Environnement, Développement durable & Santé	
Politique sociale Droits de l'Homme Justice Education & Culture	

Sites utilisés :

Documents de préparation des textes de politique générale et de votre résolution

Préparation des textes de politique générale et de la résolution


1. Constituez un groupe de 2 ou 3 députés de la même commission,
2. Répartissez-vous le travail pour préparer vos textes de politique générale
3. Mettez en forme les textes de politique générale
4. Choisissez un sujet sur lequel vous allez présenter une résolution
5. Faites des recherches, préparez un résumé du sujet et de votre résolution,
6. Préparez vos arguments pour défendre votre résolution,
7. Choisissez un rapporteur et un co-rapporteur pour présenter et défendre votre projet.

Préparation du débat:

1. Lisez attentivement les résolutions proposées par les groupes,
2. Préparez des questions et des arguments en faveur et contre les résolutions présentées,
3. Avec votre groupe, préparez quelle sera votre position à propos des résolutions.

S'entraîner au débat : à faire en petits groupes

1. Ecoutez attentivement la présentation faite par chaque rapporteur,
2. Posez vos questions et débattiez en respectant la parole de chacun,
3. Votez pour ou contre la résolution.

 Notes – recherches



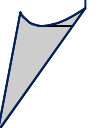
Commission Question 1	Titre du texte de politique générale 1
Résumé de la question et importance pour l'UE	
Position du groupe politique européen sur ce sujet	
Le point de vue défendu et les éventuelles propositions du groupe politique	

Commission Question 2	Titre du texte de politique générale 2
Résumé de la question et importance pour l'UE	
Position du groupe politique européen sur ce sujet	
Le point de vue défendu et les éventuelles propositions du groupe politique	

Commission Question 3	Titre du texte de politique générale 3
Résumé de la question et importance pour l'UE	
Position du groupe politique européen sur ce sujet	
Le point de vue défendu et les éventuelles propositions du groupe politique	

Commission Résolution	Titre de la résolution
Textes et propositions réelles existants	
Clauses d'introduction (Lettre majuscule + verbe au participe présent pour chaque clause)	
Clauses d'actions proposées (Chiffres + verbe au présent pour chaque clause proposée)	

 Votre discours de présentation de votre résolution



ANNEXE 4. THEMES DES COMMISSIONS PARLEMENTAIRES – SESSION-2018

1. Commission Affaires étrangères, Économie & Finances

- Enjeu et conséquences du Brexit : quelles relations entre l'UE et le Royaume-Uni ?
- Menace commune : Comment l'UE peut-elle combattre efficacement le terrorisme ?
- Croissance économique : Quelle politique efficace de soutien à la croissance de l'UE faut-il instaurer ?

2. Commission Développement Durable, Droits de l'Homme & Éducation

- L'Arctique : Comment l'UE peut-elle agir pour protéger la région ?
- Intelligence artificielle et Robots : Comment réglementer les innovations de la robotique et de l'intelligence artificielle ?
- Droits de l'Homme : Quelle politique commune devrait être mise en œuvre pour protéger les enfants des abus sexuels et actes pédophiles ?

3. Commissione Affari esteri, Economia & Finanza

- L'impatto e le conseguenze del Brexit : decisioni sul futuro delle relazioni UE-Regno Unito
- Una minaccia comune : Come può l'Unione europea in modo efficiente lottare contro il terrorismo ?
- Crescita economica : Quale efficace politica di sostegno alla crescita dell'UE dovremmo presentare ?

4. Commissione Sviluppo sostenibile, Diritti umani & Educazione

- L'Arctico : Come l'UE può agire per proteggere la regione?
- Intelligenza artificiale e robotica : Come regolare le innovazioni nel settore della robotica e intelligenza artificiale?
- Diritti umani : Quale politica comune dovrebbe essere attuata per proteggere i bambini dagli abusi sessuali e atti di pedofilia?

5. Foreign Affairs & Defence Committee

- Impact and consequences of the Brexit: What kind of relations EU and UK?
- Common threat: How can the EU effectively fight terrorism?

6. Economy & Finance Committee

- Economic growth: What effective policy of support for the growth of the EU should be implemented?
- EU and Russia: What kind of economic and trade relations between EU and Russia?

7. Environmental Conservation & Sustainable Development Committee

- The Arctic: How can the EU act to protect the region?
- Combatting climate change: how to implement an effective and common European policy?

8. Human Rights & Education Committee

- Artificial intelligence and Robots: How to regulate the innovations of Robotics and artificial intelligence?
- Human Rights: What specific European common policy should be decided to protect children from sex abuse and paedophile acts?

✚ Voir site du parlement officiel du parlement européen pour trouver les informations sur ces différents thèmes dans les 3 langues : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr> ; <http://www.europarl.europa.eu/news/it> ; <http://www.europarl.europa.eu/news/en> ; les rubriques travaux en cours ou actualités des différentes commissions parlementaires ; le site de la commission européenne également disponible dans les 3 langues : https://ec.europa.eu/commission/index_fr



☺ *Bonne préparation*

*Rendez-vous à la session plénière
des 12 et 13 Avril 2018
à l'Institut Stanislas- Cannes*

